L'Écho négrondais

www.negrondes.fr

Année 2017
Numéro 1
Le 9 janvier 2017

Bulletin trimestriel de la commune de Négrondes

Conseil municipal

- Aménagement extérieur et intérieur de la mairie
- Bâtiment de la classe maternelle
- Salle Sudreau

Bon à savoir

- Distribution de l'eau potable
- Ma commune ma santé
- Port du casque-vélo

Histoires

- Délibérations du Conseil municipal

La vie des associations

La page de l'école

Dates à retenir

Informations pratiques

2

Meilleurs vœux de santé et de bonheur à tous pour cette nouvelle année !

2 **Les abords de la mairie ont été revêtus pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Des travaux d'embellissement seront réalisés au printemps.**

INFORMATION

Séjour à la neige

L'espace "jeunes" du Pays Thibérien propose :

Pour les jeunes de 11 à 17 ans
un séjour de ski du 20 au 24 février 2017
à la station de *SUPER BESSE* (63)

- Hébergement en pension complète -

Randonnée - Luge - Ski - Veillée

Tarif : de 160 à 235 € en fonction du quotient familial
Possibilité de paiement en 4 fois.

Nombre de places limité à 18

Renseignements et inscription : Tél. 06 21 50 40 59

Courriel : espacejeunes@paysthiberien.fr

Dans ce numéro :

Sommaire

- Sommaire – éditorial P 3
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal (4ème trimestre 2016) p 4
- Bon à savoir p 7
- La page de l'école p 9
- La vie des associations p 10
- La gazette du tri p 12
- Histoire … histoires p 13
- Dates à retenir p 13
- Infos pratiques P 14

Prochaine parution : début avril. 2017

Impression : SPP Périgueux
Rue Thiers - 24000 Périgueux

Responsable de la publication :
Claude Camélias

Conception, réalisation :
Commission Communication :
- responsable :
Patrick Fleurat-Lessard
- membres : M. Ambert, A. Buczek; K. Caballero; Corinne Chantry-Ribière; I. Desgraupes, R. Chouat, L. Loncle.

Dépôt légal : annuel novembre 2017

Retrouvez la récapitulation des actes d'état-civil de notre commune pour l'année 2016 en page 13.

Retrouvez ce bulletin municipal tout en couleur sur le site internet de la commune : www.negrondes.fr

Éditorial

Chères Négrondaises, chers Négrondais,

En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer à la traditionnelle cérémonie des vœux, **le samedi 14 janvier à 16 heures**,

le Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos vœux de bonheur, de réussite et de santé pour cette nouvelle année 2017.

Malgré les difficultés rencontrées en raison de la baisse de la dotation de fonctionnement versée par l'Etat, moins 30% en 2ans, au fil de l'année qui se termine vous avez pu découvrir quelques réalisations :

- La mise en accessibilité extérieure de la mairie,
- Les aménagements des abords de la salle Audebert : le parking (alimentation électrique et éclairage) et le bardage du bâtiment rénové,
- L'aménagement du carrefour RN 21/rue Eugène Le Roy pour améliorer la sécurité des collégiens et des lycéens,
- L'achèvement, pour le bourg, de la mise en place des conteneurs enterrés,
- Le goudronnage de quelques routes par la communauté de communes ou la commune.

La reconduction, en 2017, de la réduction des dotations, réduira notre capacité d'autofinancement et donc les investissements dont les priorités seront :

- La rénovation énergétique du bâtiment de la classe maternelle,
- La poursuite de l'aménagement de la salle des associations, plusieurs fois différé,
- La restructuration de la mairie pour en terminer avec les importants travaux d'accessibilité qui étaient à réaliser pour tous nos bâtiments communaux,
- Le remplacement des menuiseries de la salle Audebert,
- La poursuite des travaux de réfection de la toiture de l'église.

Cette nouvelle année sera marquée par des décisions importantes pour l'avenir de notre commune : l'arrêté préfectoral portant, à partir du 1er janvier 2017, **la mise en oeuvre** de l'extension du Pays de Jumilhac aux communes du Pays Thibérien, sans la commune nouvelle de « Sorges et Ligueux en Périgord ».

Cette nouvelle communauté de communes s'appellera *« Les Marches du Périg'Or Limousin, Thiviers-Jumilhac ».*

Cette fin d'année est aussi, pour moi et mon Conseil, l'occasion de remercier pour leur investissement, les agents communaux mais aussi tous les bénévoles des associations et les acteurs économiques qui contribuent au « **bien vivre ensemble »** sur notre commune.

Bonne année à tous.

Votre Maire,
Claude Camélias

Réunions du Conseil municipal

Réunion du 14 septembre 2016

Présents : M. Claude Camélias, Maire,

Mmes, MM. Patrick Fleurat-Lessard, Jean-Noël Grit, Françoise Decarpentrie, Maryse Ambert, Katia Caballero, Corinne Chantry-Ribière, Rémi Dauriac, Stéphane Dauriac, Patrice Dubin, Ludovic Lipovac, Jean-Pierre Maridat, Sophie Pougeau.

Absentes excusées : Danièle Gourvat; Anne Buczek

Secrétaire de séance : L. Lipovac

Annie Sees et Stéphanie Faye, secrétaires, assistent à la réunion.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27.07.2016

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Personnel communal

a) Plans de charge

Les temps de travail de Mmes Boulesteix (21,5 h/semaine) et Munier (19,9 h/semaine) travaillant à la cantine ont été réajustés.
De plus, pour le compte de la communauté de communes,
- Mme Munier intervient le mercredi de 11h 30 à 14 h pour réchauffer les plats pour le repas du centre de loisirs
- Mme Grit assure les temps d'activité périscolaire en début d'après-midi pour les élèves de classe maternelle.

b) Titularisation de Mlle Stéphanie FAYE

M. le Maire propose au Conseil Municipal la titularisation de Stéphanie FAYE à l'issue de son année de stagiaire, soit le 1er octobre 2016, au poste d'adjoint administratif 2ème classe.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

c) Syndicat d'Eau Potable de la vallée de l'Isle

Annie Sees assure le secrétariat du SIAEP qui accorde une indemnité (760 € par an) à la commune de Négrondes. Cette indemnité est reversée à l'agent concernée.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3. Rentrée scolaire

Effectif du RPI à la rentrée scolaire 2016-2017 :
- Ecole de Négrondes : 46 enfants de Négrondes/Vaunac et 5 de Ligueux.
- Ecole de Ligueux : 38 enfants de Négrondes/Vaunac et 2 de Ligueux.

Au total, le RPI comprend 91 enfants, au lieu de 117 prévus, en raison du retrait anticipé des enfants de Ligueux.
L'école de Ligueux sera fermée à la rentrée 2017. Aussi l'ATD (Agence Technique Départementale) a été sollicitée pour l'étude de la construction éventuelle d'une salle de classe supplémentaire à Négrondes.

4. Convention administrative numérique

Suite à des modifications de logiciels, la commune doit effectuer une migration de tous ses fichiers informatiques.
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer à cet effet la convention proposée par l'ATD.

5. Voirie

- Le Pouyet

Les responsables de la voirie de la Communauté de Communes du Pays Thibérien vont organiser une réunion avec les agriculteurs concernés.

- Carrefour RN 21/ RD 73

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux débuteront le lundi 26 septembre pour une durée de 2 mois maximum. Pendant les travaux, les arrêts de bus seront délocalisés près du garage Dumont. La circulation sera alternée sur la RN21 et la RD 73 sera fermée durant 2ou 3 jours.

- Voies communautaires

Seulement 21,5km de voies de la commune de Négrondes seront finalement transférés à la Communauté de communes (contre 31 km précédemment).

Concernant la VC 305 (de la RD 73 aux Scieries de Corgnac), le Conseil Municipal décide à l'unanimité la reprise de l'entretien de cette voie en vue d'une aliénation éventuelle ultérieure.

6. Carte Communale

M. le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu l'avis de la CDPENAF (Commission départementale de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers). Mme le commissaire-enquêteur va enfin pouvoir lancer l'enquête publique.

7. Composition de la CLECT

La composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) des communes à la communauté de communes doit être révisée. Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Claude Camélias, membre titulaire et Patrick Fleurat-Lessard, membre suppléant.

8. Questions diverses

a) École

Les équipements numériques ont été installés dans les salles de classe, une aide de 3 000 € a été attribuée par le Conseil Départemental.

b) Cantine

Le lave-vaisselle du restaurant scolaire doit être réparé; l'entreprise d'électricité responsable du dommage accepte de rembourser intégralement les frais de réparation.

c) Divers

L'association de pétanque demande une augmentation de la puissance du compteur qui alimente ses installations d'éclairage.

Réunions du Conseil municipal

Réunion du 11 octobre 2016

Présents : M. Claude Camélias, Maire,

Mmes, MM. Patrick Fleurat-Lessard, Danièle Gourvat Jean-Noël Grit, Françoise Decarpentrie, Maryse Ambert, Anne Buczek, Katia Caballero, Corinne Chantry-Ribière, Rémi Dauriac, Stéphane Dauriac, Patrice Dubin, Ludovic Lipovac, Jean-Pierre Maridat,

Absente excusée : Sophie Pougeau

Secrétaire de séance : J-P. Maridat

Annie Sees et Stéphanie Faye, secrétaires, assistent à la réunion.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14.09.2016

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délégués communautaires : nombre et répartition

Vu le courrier de Mme la Préfète du 15 septembre 2016, indiquant que les Conseils municipaux du Pays Thibérien doivent délibérer à nouveau sur la composition du Conseil communautaire de la future communauté de communes (Jumilhac-Thiviers).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce pour une nouvelle assemblée comprenant 38 conseillers communautaires (disposition de droit commun).

La commune de Négrondes ne comptera plus que deux délégués au lieu de trois.

3. Carte Communale

Le dossier d'Enquête Publique est à la disposition de la population à la Mairie et peut y être consulté. L'Enquête Publique se déroulera du lundi 10 octobre au mardi 15 novembre 2016, un commissaire-enquêteur assurera des permanences à la Mairie durant cette période, les propriétaires peuvent venir le rencontrer pour toutes remarques éventuelles.

4. Remplacement d'un agent

Suite à la démission d'un agent au sein du restaurant scolaire, Mme Boulesteix assurera la fonction de cuisinière.
Afin de la remplacer (aide à la cantine), Mme Villotte qui a déjà assuré des remplacements à ce poste dans une cantine a été recrutée à temps partiel (19,20 heures par semaine).
Mme Boulesteix interviendra également le mercredi à midi pour le repas du Centre de Loisirs, de 11h30 à 14h.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette réorganisation.

5. Mise à disposition du personnel communal

A la suite de l'arrêt maladie de longue durée de M. Licoine, agent technique, M. Le Maire propose de dénoncer la convention de mise à disposition à la Communauté de communes de nos agents M. Bastoux et M. Mouty.

Les travaux de fauchage des bas-côtés et des talus, de curage des fossés et de l'entretien de la ZAE seront effectués par les agents communautaires.

Cette proposition, qui permet de récupérer 12 semaines d'agents par an, est acceptée à l'unanimité.

6. Eclairage public

À la suite de l'analyse des consommations de notre éclairage public avec un responsable du SDE 24 (Syndicat des Energies 24), il est possible de réaliser des économies :
- en identifiant les lampadaires qui doivent restés allumés toute la nuit pour des raisons de sécurité,
- en réduisant la durée de fonctionnement des autres.

Jean-Noël Grit et Stéphane Dauriac sont chargés d'analyser la situation et de proposer lors d'un prochain conseil les solutions les plus adaptées.

7. Limitation de vitesses sur les routes de la commune

La communauté de communes a demandé une harmonisation des limitations de vitesse pour la route intercommunale VIC 1 (Route Napoléon) qui traverse plusieurs communes (Négrondes, Vaunac et Eyzerac).
Seules les traversées des villages de « Plas » et des « Couriveaux » resteront à 50 km/h.
Toutes les autres portions seront à 90 km/h comme sur les autres communes.

8. Aménagement extérieur de la Mairie

Devant la Mairie, les agents municipaux Nicolas et Serge ont préparé les parterres pour de nouvelles plantations. Le service paysager du Conseil Départemental a été sollicité afin de nous conseiller.
Après la réalisation des travaux d'adaptabilité, dès la réception de la proposition d'aménagement, la commission environnement l'examinera pour arrêter ses choix.

9. Réexamen du droit de préemption d'une parcelle

Le Maire informe qu'afin de disposer d'une réserve foncière en vue d'une extension éventuelle du cimetière, un droit de préemption avait été instauré, par délibération, sur la parcelle A 2076. Sa vente étant envisagée, le conseil charge M. le Maire de rencontrer le propriétaire.

10. Questions diverses

d) Tissu scolaire

La réunion sur le tissu scolaire organisée par l'Inspection Académique et l'Union des Maires aura lieu le mardi 25 octobre pour le secteur Nord-Dordogne

e) Commune nouvelle

Une réunion s'est déroulée entre les maires des communes de Vaunac, Eyzerac, Corgnac sur l'Isle et Négrondes. N'ont été abordés que des principes de mutualisation qui pourraient être envisagés afin de faire des économies et de maintenir les services de proximité.

Réunions du Conseil municipal

Réunion du 8 novembre 2016

Présents : M. Claude Camélias, Maire,

Mmes, MM. Patrick Fleurat-Lessard, Danièle Gourvat, Jean-Noël Grit, Françoise Decarpentrie, Maryse Ambert, Katia Caballero, Corinne Chantry-Ribière, Stéphane Dauriac, Patrice Dubin, Ludovic Lipovac, Jean-Pierre Maridat,

Absents excusés : Anne Buczek (donne pouvoir à F. Decarpentrie), Rémi Dauriac (donne pouvoir à C. Camélias), Sophie Pougeau.

Secrétaire de séance : Maryse Ambert

Annie Sees et Stéphanie Faye, secrétaires, assistent à la réunion.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11.10.2016

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2. Préemption sur la parcelle A 2076

M. le Maire rappelle que la parcelle A 2076 est située dans une zone de préemption urbaine désignée par délibération en date du 20 septembre 2005 en vue d'une extension éventuelle du cimetière. Cette parcelle ayant été mise en vente, M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré le propriétaire et l'acquéreur. Le propriétaire M. Dauvergne a décidé de céder pour l'euro symbolique la partie de la parcelle nécessaire à cet agrandissement futur.

Le Conseil remercie M. Dauvergne, accepte à l'unanimité cette vente pour l'euro symbolique, décide de lever le droit de préemption sur la parcelle restante et charge M. le Maire d'effectuer cette transaction.

3. Travaux sur le bâtiment de la classe maternelle

M. le Maire présente au Conseil l'étude réalisée par l'ATD (Agence Technique Départementale) pour mettre en conformité le bâtiment de l'école maternelle et améliorer le confort des enfants.
Le coût prévisionnel s'élevant à 172 678 € HT, il propose le plan de financement suivant :

- L'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 38 850€
- Le Conseil Départemental pour un montant de 32 375 €
- L'autofinancement de la commune pour 101 453 €.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé.

4. Maîtrise d'œuvre pour la restructuration et les mises aux normes de la mairie

Ces travaux seront financés entièrement par la commune. M. Pierre Vigier, architecte, a été retenu comme maître d'œuvre. Estimation des travaux : 77 800 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux et le choix du maître d'œuvre.

5. Remplacement du broyeur pour le fauchage

M. le Maire présente quatre propositions pour l'achat d'un broyeur pour l'entretien de bas-côtés.

La proposition des établissements Truffy de St Pierre de Côle a été retenue pour un montant de 6 160 HT avec une largeur de coupe de 2,12m.

6. Travaux salle Sudreau

Après consultation de trois artisans pour le remplacement des portes, chassis et fenêtres de la salle Sudreau, la proposition de l'entreprise Marty de Champagnac de Bélair a été retenue à l'unanimité pour un montant de 8 513,46 €.

9. Questions diverses :

a) Photocopieur de l'école

L'appareil est en panne et non réparable car trop ancien. La société *Ariane Bureautique* propose un nouveau contrat de location pour deux photocopieurs, un à la mairie (couleur) et un à l'école (N et B) pour un loyer de 137,76 € par mois.
Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

b) Sous-préfecture

Les nouvelles limites d'arrondissement sont décidées par le Préfet de la région après avis simple du Conseil Départemental et des communes concernées.
Au 1er janvier 2017, la commune de Négrondes sera rattachée à l'arrondissement de Nontron.

c) Éclairage public

Le Conseil Municipal demande au SDE 24 de garder 45 candélabres éclairés toute la nuit (sur 194). Pour les autres, les horaires de coupure seront les suivants : 22h30 à 6h (hiver) 23h30 à 6h (été).

d) Travaux du carrefour RN 21

Ils sont achevés.

Bon à savoir

Service public de distribution d'eau potable

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR

URGENCES ET DÉPANNAGE (1)
Informations, conseils, relations clientèle (2)
N° de téléphone unique : 09 69 39 40 00

(1) 24h/24 - 365 jours/an
(2) 8h-12h / 13h 30-17h 30

A compter du 1er janvier 2017, la distribution de l'eau potable sur les 10 communes du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Vallée de l'Isle (dont **Négrondes**) sera désormais assurée par la société ***AGUR***.

Où rencontrer *AGUR* sur le territoire du SIAEP ?

AGUR s'est engagé à assurer une permanence de ½ journée à la mairie de chacune des 10 communes du SIAEP dans les 10 jours suivant chaque période de facturation.

Comment contacter *AGUR* ?

- Par courrier : AGUR Service clentèle - CS 18545 - 64185 BAYONNE CEDEX
- Par téléphone : 09 69 39 40 00
- Par courriel : service.client@agur.fr

Accueil des familles d'hospitalisés à Bordeaux

Pouvoir rester auprès d'un proche hospitalisé à Bordeaux, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat du malade.
A cet effet, **l'Association pour l'Accueil des Familles d'Hospitalisés** présidée par le professeur Jean-Paul Broustet met à la disposition des familles les 36 chambres bien équipées de la Maison d'Accueil *"La Pelouse"* située aux abords immédiats du Groupe hospitalier Pellegrin. Pour un tarif modéré (de 20,50 € à 46,50 € selon les ressources), les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner. Pour le déjeuner, une cuisine est à leur disposition.

Pour réserver une chambre, s'y prendre si possible assez tôt :

- par téléphone : 05 56 93 17 33
- par le site internet : www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr

Grippe aviaire H5N8

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

A la suite de la découverte de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-Ouest et de cas dans la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et la Haute-Savoie, le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt a décidé de relever le risque vis-à-vis de la maladie :

Au niveau "risque élevé" sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le risque « élevé » entraîne la mise en place de mesures de protection renforcées sur l'ensemble du territoire y compris en Dordogne, à savoir :

- l'obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles (sauf dérogation précisée par arrêté) et toutes les basses-cours (sans dérogation possible),
- l'interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes, et en particulier des marchés de volailles vivantes,
- l'interdiction de lâchers de gibiers à plume sur tout le territoire de la Dordogne. Les lâchers de faisans et de perdrix peuvent être, eux, autorisés sous certaines conditions, tout comme l'utilisation des appelants.

(Source : *www.dordogne.gouv.fr/politiques-publiques/Animaux/Sante-animale/Volailles*)

Ma Commune Ma santé

Ma Commune Ma Santé

Ma commune Ma santé permet aux administrés de bénéficier d'une solution d'assurance santé mutualisée accessible et ouverte à tous : actifs salariés ou non-salariés, inactifs, retraités, …

La Communauté de Communes du Pays Thibérien a adhéré à ce dispositif.
Pour tout renseignement : M. Berezowski (correspondant local) Tél. **06 59 40 29 42**
- Informations par téléphone : **05 64 10 00 48** (prix d'un appel local) de **9h à 18h**
- Site internet : www.macommunemasante.org

Secours Catholique Caritas France

Le 22 novembre dernier, en présence de M. le Maire de Négrondes, de Mme Langlade, députée et d'une cinquantaine de personnes, M. Christophe Castanier responsable de l'équipe régionale du Secours Catholique et Marie-France Marty, responsable de l'équipe d'accueil du Secours Catholique à Négrondes, ont inauguré le nouveau local de l'association caritative situé 32, rue Eugène Le Roy, face à l'église de Négrondes.
La permanence hebdomadaire du vendredi, de 14h30 à 17h 30, est ouverte à tous, sans distinction d'origines ou de convictions philosophiques.

Port du casque vélo obligatoire pour les jeunes

À partir du 22 mars 2017,

1. En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent être coiffés d'un casque conforme à la règlementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.

2. Un conducteur de cycle âgé de plus de 18 ans qui transporte un passager de moins de 12 ans ou accompagne un conducteur de cycle de moins de 12 ans doit s'assurer que celui-ci est bien coiffé d'un casque dans les conditions prévues au 1.

Le fait de contrevenir à ces dispositions est puni d'une amende de 4ème classe (actuellement 135 €). (JO du 22/09/2016)

Les bons réflexes pour circuler en hiver

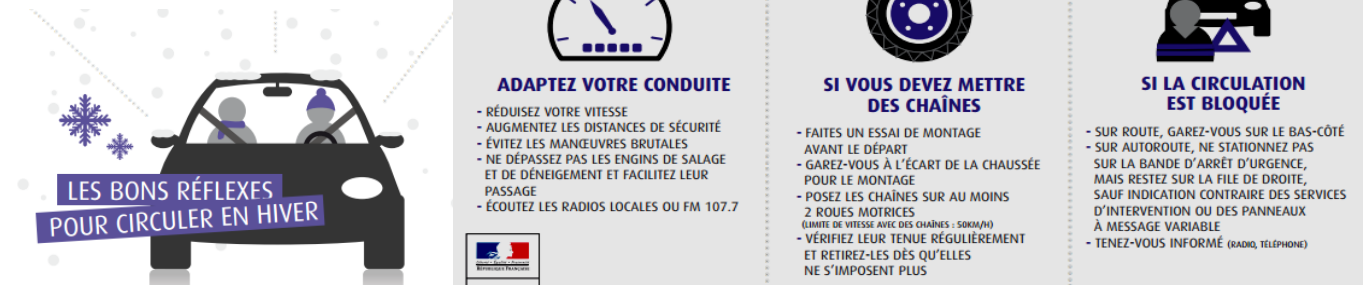

Source : www.developpement-durable.gouv.fr/circulez-en-hiver

A l'école du cirque

Cette période scolaire a été l'occasion pour les élèves de se lancer dans le projet **cirque**. En effet, les élèves de CP et CE1 ont eu la chance d'assister au spectacle "*Vol d'usage*" au centre culturel de l'Agora de Boulazac et de se voir prêter du matériel de cirque pour les séances d'éducation physique et sportive.

A la rentrée, ce sont les enfants de toute petite, petite, moyenne et grande section qui assisteront à leur tour à un spectacle de cirque. Au mois de février, une artiste circassienne viendra proposer son spectacle aux élèves de l'école, salle Sudreau. Un intervenant co-animera certaines séances d'éducation physique et sportive avec les enseignants de l'école.

Le marché de Noël a été l'autre événement fort de cette période. Les enfants se sont consacrés à la réalisation d'objets à vendre, et les adultes ont préparé la tombola, afin de récolter des fonds pour l'école. Lors de ce marché, l'Amicale Laïque de Négrondes a versé un chèque à l'école, qui permettra de financer les sorties scolaires à venir.
Nous remercions tous ses bénévoles chaleureusement, ainsi que la Mairie et les parents d'élèves, sans qui cet événement n'aurait pas été possible.

Le numérique continue de se développer à l'école puisque nous sommes très heureux de récupérer un photocopieur bien plus récent que le précédent, ainsi que deux ordinateurs. Nous tenons donc encore une fois à remercier la Municipalité.

Prochaine sortie : spectacle *"L'envol de la Fourmi"*
à l'Agora de Boulazac (TPS,PS,MS et GS).

Bonnes vacances à tous.

Charlotte BOUSQUET
Directrice de l'école

Au profit des enfants

L'Amicale Laïque de Négrondes a terminé l'année 2016 par son assemblée générale le 18 octobre dernier. Le nouveau bureau se compose de la manière suivante :
Président : Rémi DAURIAC,
Vice-président : Fabrice TRAVERS,
Trésorière : Emeline COQUERY-HERAUT
Trésorière-adjointe : Béatrice MARTIN
Secrétaire : Katia CABALLERO Secrétaire-adjoint : Ludovic LIPOVAC

Le concours de belote du samedi 12 novembre n'a rassemblé seulement que 22 équipes.

Comme chaque année, les membres de l'Amicale Laïque se sont mobilisés pour le **Téléthon** en organisant une vente de fleurs et pâtisseries le samedi 3 décembre. Cette année la vente et les dons ont permis de remettre la somme de 466 € aux cyclotouristes du club de Thiviers qui passent sur notre commune depuis de nombreuses années (photo) pour récolter le produit de la générosité des personnes qui se mobilisent pour cette cause.

Et comme la période de fin d'année est propice à la générosité et aux cadeaux, l'Amicale Laïque était présente le 15 décembre dernier au marché de Noël organisé par l'école afin de remettre à Mme la Directrice un chèque d'un montant de 1 547,84€ au profit de la Coopérative scolaire correspondant au produit des différentes manifestations (bal populaire, inter-village et opération bulbes) organisées au profit des enfants de notre école.

Un grand merci à toutes les personnes ayant contribué à la réussite de ces manifestations. Nous aurons le plaisir de vous retrouver le dimanche 19 mars 2017 pour notre loto mais, dans l'mmédiat, l'ensemble des bénévoles de l'amicale laïque vous présentent à tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président, Rémi Dauriac

Le samedi 26 novembre dernier s'est tenue l'assemblée générale qui symbolise la fin de saison.
Une trentaine de licenciés étaient présents et 72 convives ont partagé le repas convivial qui a suivi dans la salle des fêtes Aaudebert
Après approbation des bilans financier et sportif positifs, le Bureau de l'association a été renouvelé :
président : Jérôme Calvet
Vice-président Ufolep: Christian Delamare,
Vice-président FFpjp : Jean-Michel Tronche
Secrétaire : Céline Lacotte, adjoint : Marc Lagrange
Trésorier : Cyrille Pompidou , adjoint : Christian Chaminade
Membre actifs: Caroline Calvet, Sylvie Chaminade, J-Paul Mouret, Christiane Delamare, Bernard Haddouche, Michel Arvy.

Les membres récompensés avec le Président

Récompenses

A la suite de la réunion, des récompenses ont été attribuées :Christian et Sandrine Fuentes (bons résultats en championnat), Sylvie et Christian Chaminade, Jean-Paul Mouret (actions bénévoles pour la vie du club), Céline Lacotte, Christiane Delamare (résultats au critérium Ufolep), Edwige Pompidou et Caroline Calvet (responsables de l'événementiel).
Prochain rendez-vous : le **loto** le samedi 21 janvier2017 dans la salle Audebert à 20h 30.
Reprise des tournois : le 25 février 2017 (Ufolep).

Le Président, Jérôme Calvet

Calendrier de la saison 2016-2017
Championnat Départemental 4 - Poule A

Date	Rencontre
05/02/2017	NORD-DORDOGNE - NEGRONDES
12/02/2016	NEGRONDES - AGONAC/CHAMPCEVNEL 2
26/02/2016	NEGRONDES - PERIGORD VERT 2
05/03/2016	MILHAC/ST PARDOUX 3 - NEGRONDES
19/03/2016	NEGRONDES - LA BACHELLERIE
26/03/2016	EXCIDEUIL/ST MEDARD - NEGRONDES
02/04/2016	NEGRONDES - ANTONNE/LE CHANGE 3
09/04/2016	GENIS/SALAGNAC - NEGRONDES

A domicile, les matchs ont lieu au stade Audebert à 15h 30.

Contact : Anne Buczek.

Générations Mouvement
Les Aînés Ruraux

Voyage et assemblée générale

Dans les vieux quartiers de Gerone en Catalogne

Le club se porte bien ! En effet le nombre d'adhérents est passé de 180 en 2011 à plus de 270 à ce jour.

Le Club de Négrondes affilié à Générations Mouvement – Fédération de Dordogne a tenu son assemblée générale le Samedi 3 Décembre salle Audebert, en présence de M. Claude Camélias, Maire, devant une assemblée nombreuse, 194 participants.

Pierre Pougeau, Président, a remercié tous les adhérents bénévoles qui œuvrent au quotidien pour faire vivre ce club et qui animent les différents ateliers. Ginette Camélias, qui représentait le Président départemental Serge Cloux, a présenté les activités proposées par la Fédération Départementale et le secteur des Truffiers. Cette assemblée générale s'est continuée par un repas de Noël dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Notre club s'investit dans la vie communale, puisque nous assurons les permanences à la bibliothèque et participons aux activités périscolaires de l'école dans le cadre de *« Lire et faire lire ».*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 12 Décembre et a élu son bureau : Pierre Pougeau Président, Maurice Kervenka vice-président, Edith Joussely trésorière, Jeanine Mouret trésorière adjointe, Ginette Camélias secrétaire et Christiane Delamare secrétaire adjointe.

Rappelons les prochains rendez-vous : 11 Janvier les Rois, 1er Mars les crêpes, 22 au 30 Mai voyage au Tyrol, 13 Avril sortie d'une journée à Angoulème et bien sûr **notre loto le Dimanche 29 Janvier à 14 h salle Audebert.** Nous vous y attendons nombreux !

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2017.

Le Président, Pierre Pougeau

La collecte, comment ça marche ?

La collecte des Ordures Ménagères est effectuée dans nos communes par le **SMCTOM de Thiviers**.
Les Ordures Ménagères se découpent en plusieurs catégories :

- Les Déchets Ultimes, nos sacs noirs, traités par enfouissement.
- Les Emballages Recyclables, nos sacs jaunes, transformés en de nouveaux objets.
- Les Emballages en Verre, pots, bouteilles et bocaux, recyclés en nouvelles bouteilles.
- Les Déchets Bio-Dégradables (fermentescibles), qui doivent être compostés à la maison de préférence.
- Les Déchets Encombrants (volumineux, dangereux, toxiques, polluants…) qui sont à déposer obligatoirement en déchetterie.

Le **traitement** de ces déchets est géré par le **SMD3**, Syndicat Départemental en charge des principales installations de traitement (Centre de tri des emballages et Centre d'enfouissement).
Tout cela est financé par les usagers eux-mêmes via la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est calculée dans les impôts fonciers, en fonction des bases foncières des communes. C'est le SMCTOM qui perçoit cette TEOM.
Il faut savoir que malgré les augmentations de charges liées aux carburants, aux traitements des déchets et autres, le taux d'imposition reste inchangé depuis 2003 (12.5%).

Les caractérisations des déchets recyclables . . .

La particularité des sacs jaunes, c'est que les matériaux (emballages) sont rachetés par les recycleurs car c'est pour eux de la matière première. Le recyclage des emballages consomme moins d'énergie que la transformation de ressources naturelles pour la fabrication des mêmes produits, il limite également l'extraction de ces matières premières naturelles (pétrole, bois, minerai de fer…).
Cette revente permet au SMCTOM de limiter les coûts de collecte et de traitement des emballages (tri par matériaux).
Mais tout ce que nous apportons au Centre de Tri est **contrôlé**, on appelle ça des **caractérisations**. Elle permettent d'identifier les différents matériaux contenus dans les sacs jaunes et en quelle proportion.

«TAUX DE REFUS EN HAUSSE»

Lors de ces contrôles, chaque matière est trié, papiers, cartons, bouteilles plastiques, métal . . . mais également les erreurs de tri !! C'est le **REFUS DE TRI**.
Malheureusement ce taux de refus de tri est en augmentation ces derniers mois, ce qui nous vaut des pénalités financières.
Ces erreurs sont lourdement taxées et viennent "amputer" les recettes de la revente de matériaux.

Le SMCTOM met tout en oeuvre pour une gestion étroite des coûts liés à la collecte des Ordures Ménagères, mais c'est vous, usagers du quotidien, qui agissez sur la qualité du tri que nous collectons.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

- Dans le sac jaune ou le conteneur jaune, je ne mets que des **EMABLLAGES, en plastique, en carton, en métal.**
- Je mets également les papiers, journaux, revues, magazines. Tous les papiers encrés en fait.
- Mes emballages doivent être simplement vidés et raclés de leur contenu.
- Je n'imbrique pas mes emballages, par exemple pas de journaux dans les cartons de lessive ou de bouteilles plastiques dans les boites métal.

Le tri des emballages n'a pas de caractère obligatoire pour l'instant. C'est une simple question de bon sens et de prise en compte de notre environnement pour les générations futures.

Alors s'il vous plait, respectez ces petites consignes ou n'utilisez pas du tout les sacs jaunes et les conteneurs à couvercles jaunes.

Attention au déchets verts à la déchetterie !

Les fréquentations des déchetteries sont en constante augmentation chaque année. C'est un bon point car tous les déchets peuvent rejoindre leurs filières de retraitement et ainsi être valorisés.
Mais il existe des déchets qui peuvent se recycler sans passer par la déchetterie, l**a tonte de pelouse par exemple**.
Actuellement nous collectons environ 1 500 tonnes de déchets verts par an, qui sont traités par broyage et compostage. Ce sont des traitements coûteux car c'est un processus complexe et énergivore auquel il nous faut rajouter le transport vers le centre de compostage.

S'il apparait normal de récupérer les déchets de tailles, d'élégage et autres entretiens de haies et d'arbustes, **trouvez-vous logique de transporter la tonte de vos pelouses avec votre véhicule jusqu'à la déchetterie, pour qu'ensuite nous l'emmenions vers le centre de compostage ?**

La tonte de pelouse doit être, de préférence, traitée à domicile par compostage au fond du jardin, en paillage du potager ou des haies pour amender la terre, en paillage des bordures pour désherbage, en mulching (technique qui broye l'herbe en fines particules qui permet d'enrichir votre pelouse) . . .

Les décisions du Conseil municipal …

En 1958

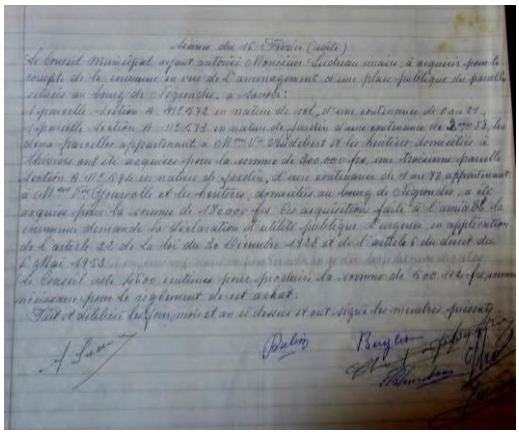

Doc. archives municipales

Place publique

Dans sa séance du 16 février 1958, M. le Maire, Antoine Sudreau, indique que, conformément à la précédente délibération du Conseil municipal, il a été procédé à l'acquisition de parcelles situées près du bureau de poste devant la nouvelle salle du Foyer municipal tout récemment construite (aujourd'hui la salle Sudreau) :

1. Un jardin et une cour d'une contenance de 3.ares, propriété de Mme Vve Audebert, domiciliée à Thiviers, pour la somme de 300 000 Francs
2. Un 2ème jardin d'une contenance de 1,77 are, propriété de Mme Vve Goursolle, pour la somme de 180 000 Francs.

Ces parcelles sont destinées à être transformées en place publique.

C'est aujourd'hui la place Sudreau.

La salle du *Foyer municipal* et le bâtiment de la Poste (années 1960)

État-civil 2016 (au 28 décembre 2016)

Naissances

Date	Nom et prénoms	Adresse
03/01/2016	DUGUET Enzo, Michel	Le Pouyet
29/02/2016	SEES DE MAESENEIRE Lola, Tya	Les Couriveaux
25/09/2016	PORCHERIE Camille	Les Peyrières

Mariages

Date	Noms et prénoms	Adresse
21/05/2016	PASSERIEUX Thomas **et** BRUNET Laurence, Colette	Bosroulet
20/08/2016	SANCHEZ Romuald, Jean-Michel **et** KREMPP Ariane, Isabelle	Le Barbary
03/09/2016	CHARDIN Raïssa, Rachel **et** BETIZEAU Laëtitia	Les Couriveaux

Décès

Date	Nom et Prénoms	Adresse
20/02/2016	M. NICLOUX Eric, Alain, Pascal	Lot^ment^ Les Peyrières
19/04/2016	M. RAYNAUD Georges, Gabriel	Le Pouyet
01/08/2016	Mme DUVERNEUIL Léa, Emilienne *épouse* FONTAINE	Rue des Scieries
21/08/2016	M. RENAUDIE Gilbert	La Côte
26/11/2016	M. REBEIX Marcel	Les Riviers

Dates à retenir

Calendrier de garde des pharmacies

1er trimestre 2017

6 janvier - 13 janvier	Cubjac	SCHMITTER-LASTERNAS	05 53 05 30 17
13 janvier - 20 janvier	Excideuil	DUFRAISSE	05 53 62 21 80
21 janvier - 27 janvier	Thiviers	VIGNAUD	05 53 55 01 37
27 janvier - 3 février	Corgnac/L'Isle	ALESSANDRI	05 53 55 23 05
3 février - 10 février	Génis	PÈRE	05 53 52 48 03
10 février - 17 février	Sarliac/L'Isle	VARACHAUD	05 53 07 81 25
17 février - 24 février	Cherveix-Cubas	POISSON-LEGRAIN	05 53 50 41 12
24 février - 3 mars	Excideuil	DUFRAISSE	05 53 62 21 80
3 mars - 10 mars	Sorges	VIDAL	05 53 05 02 16
10 mars - 17 mars	Payzac	RÉ	05 53 52 89 43
17 mars - 24 mars	Savignac Les Eglises	GIRAUD	05 53 05 03 69
25 mars - 31 mars	Thiviers	VIGNAUD	05 53 55 01 37
1er avril - 7 avril	Thiviers	BLANCHARD	05 53 55 02 55

Les urgences sont assurées du vendredi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde d'Excideuil.

Les urgences sont assurées du samedi à 19heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde de Thiviers

Chaque samedi après-midi, une des 3 pharmacies de Thiviers est ouverte de 14h00 à 19h00.

Composez le **3237 (*)** ou ***www.3237.fr*** pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile.

(*) accessible 24h/24 - 0,34 €/min

Prochains rendez-vous

- **Samedi 14 janvier 2017** : **Voeux** de M. le Maire et du Conseil municipal
  Salle des fêtes Audebert - **15 heures 30**
- **Samedi 21 janvier 2017** : **LOTO** du club de pétanque
  Salle des fêtes Audebert - **20 h 30**
- **Dimanche 29 janvier 2017** : **LOTO** des Aînés-Générations Mouvement
  Salle des fêtes Audebert - **14 heures**
- **Samedi 25 février 2017** : **Repas dansant** de la Société de chasse
  animé par l'orchestre ***"Jamais 2 sans 3"***
  Salle des fêtes Audebert - 20 heures
  Réservations : 05 53 55 12 26
- **Dimanche 19 mars 2017** : **LOTO** de l'Amicale Laïque
  Salle des fêtes Audebert - **14 heures**
- **Samedi 22 avril 2017** : **Repas dansant** organisé par le Comité des fêtes
  animé par l'orchestre ***"Clody Musette"***
  Salle des fêtes Audebert - **20 heures**
  Réservations : 05 53 62 02 21 ou 05 53 52 28 14

Infos pratiques

MAIRIE de NÉGRONDES Ouverture : lundi au vendredi : 9h – 12 h 20 14h – 17h 30 Fermeture au public le **mercredi après-midi**	Tél. 05 53 55 30 20 fax : 05 53 55 30 21 mairie.negrondes@wanadoo.fr
La POSTE ouverture : du **lundi** au vendredi : 9 h à 12 h - Bureau fermé le samedi -	Tél. 05 53 55 22 22 **Départ du courrier** : - Lundi au vendredi : 14 h 00 - Samedi : 12 heures
Enseignement : Ecole Primaire : (R.P.I. Négrondes-Ligueux-Vaunac) Accueil péri-scolaire (garderie) : Matin : 7h 00 - 8h 40 - Soir : 16h 20 – 19h	Tél. : 05 53 55 30 24 Tél. : 05 53 55 30 23
Bibliothèque (salle de la mairie) : permanence les 1er et 3ème lundis du mois de 15 h à 17 h.	

en gare de NÉGRONDES (horaires valables jusqu'au 01/07/2017)

	Départ Négrondes	Arrivée Périgueux
lundi au vendredi	6h 57	7h 17 (1)
	13h 19	13h 39 (2)
	15h 26	15h 47(4)
	16h 18	16h 39
	18h 07	18h 28 (3)
	18h 32	18h 56 (1)
	19h 43	20h 02

(1) Circule aussi le samedi
(2) Circule tous les jours
(3) Circule tous les jours sauf samedi
(4) Ne circule que sam, dim et fêtes

	Départ Négrondes	Arrivée Limoges
lundi au vendredi	6h 39	7h 36
	11h 37	12h 39 (1)
	13h 37	14h 32
	17h 51	18h 58 (2)

(1) Ne circule que sam; dim. et fêtes
(2) Circule tous les jours

Collecte des déchets

DÉCHETTERIES

THIVIERS	MAYAC
(Route de St Martin de Fressengeas) Tél. : 05.53.62.37.03 Ouvert du **lundi au samedi** : 8h - 12h / 13h 30 - 17h 45 **sauf Mardi** : 13h 30 à 17h 45	(Déchetterie de Chardeuil) Tél.: 05.53.04.72.31 Ouvert **: Mardi, mercredi, jeudi et samedi** : 8h - 12h / 13h 30 - 17h 45 **Fermé le lundi et le vendredi**

Pour tout renseignement : téléphoner au 05 53 52 65 16 ou *www.smctom-thiviers.fr*

Les déchets recyclables peuvent être déposés en vrac dans les conteneurs à couvercle jaune

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, les déchets non recyclables doivent être obligatoirement placés dans des sacs poubelles (noirs, bleus, verts...) avant d'être jetés dans les conteneurs à couvercle noir ou vert foncé.

Conteneurs à verre : parking halle de marchandises, près de la gare
Merci de ne pas y abandonner cartons et emballages

M. le président de l'Amicale Laïque a remis un chèque de 1 547 € à Mme la Directrice de l'École de Négrondes au profit de la Coopérative scolaire pour aider au financement des projets et des sorties pédagogiques des élèves du regroupement pédagogique Négrondes-Ligueux-Vaunac.

Des espaces à réaménager à l'entrée du bourg en bordure de la RN 21